

BIEN PRÉPARER SON RENDEZ-VOUS CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

ÉTAPE 1

Faire la [pré-demande](#) (valable 1 an) en ligne sur le site Internet => ants.gouv.fr (l'imprimer ou relever le n° à droite).

Le cerfa cartonné reste disponible en mairie en cas d'impossibilité de faire la pré-demande en ligne.



ÉTAPE 2

Prenez votre [rendez-vous](#) sur le site de la mairie, sur la page d'accueil :

www.suippes.fr, rubrique « en 1 clic ».

Le numéro de pré-demande vous est demandé lors de votre prise de rendez-vous en ligne sur le site de la mairie.

ÉTAPE 3

Attention, votre rendez-vous dure 15 min par personne => Pour un traitement plus rapide en mairie, je prépare correctement mes documents ci-dessous :

- **Une planche de photos d'identité non découpées, de moins de 6 mois** —> Attention très important voir les critères au verso.
- **Le titre à renouveler carte d'identité et/ou passeport** (en cas de renouvellement) + **le passeport (si vous en avez un), le permis de conduire, la carte vitale ou tout autre document avec photographie délivré par une autorité publique /**
- **Un justificatif de domicile de moins d'1 an**, original, au nom et prénom complet du demandeur (ou du parent du mineur présent) ou téléchargé et imprimé : avis d'imposition (pas la déclaration mais l'avis), facture de consommation eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou mobile, loyer d'un bailleur professionnel ou attestation assurance habitation, ou relevé CAF lié à l'aide au logement. Pour tous les majeurs hébergés : justificatif de domicile de l'hébergeant + photocopie de la carte d'identité de l'hébergeant et une attestation d'hébergement datée et signée par les 2 parties => sur l'attestation il faudra préciser « est hébergé depuis + de 3 mois ».

Un timbre fiscal à acheter sur => timbres.impot.gouv.fr ou en bureau de tabac (valable 1 an, remboursable pendant 18 mois).

Timbre pour la carte d'identité uniquement si carte perdue ou volée (pas pour 1 première demande de carte car c'est gratuit) : Timbre fiscal à 25 € en cas de perte ou de vol de la carte d'identité avec :

- Déclaration de perte à remplir via le formulaire cerfa 14011*02
- Déclaration de vol effectuée en gendarmerie (venir en mairie avec le dépôt de plainte).

Timbre pour un passeport :

- Timbre fiscal à 17 € pour un passeport mineur – de 15 ans
- Timbre fiscal à 42 € pour un passeport mineur + de 15 ans
- Timbre fiscal à 86 € pour un passeport majeur

Pièces supplémentaires à fournir en cas de changement d'état civil => Acte original, daté, signé et tamponné de moins de 3 mois :

- de mariage en cas de mariage
- de décès du conjoint pour retrait du nom époux(se) en « veuf ou veuve »
- jugement de divorce ou acte de mariage avec mention de divorce (si suppression du nom marital).

Bon à Savoir!

En cas de 1^{ère} demande ou de renouvellement d'un titre périmé depuis + de 5 ans :

Extrait original de moins de 3 mois de l'acte de naissance si la commune de naissance n'est pas reliée à COMEDEC (à vérifier sur internet sur le site => <https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>).

Mineur : En cas de garde alternée (1 semaine sur deux) => Le jugement de divorce ou attestation de garde alternée, signée des 2 parents + les cartes d'identité et justificatifs de domicile des 2 parents. En cas d'apposition en nom d'usage des 2 noms des parents, fournir un accord écrit, daté et signé de l'autre parent, accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité.

Cartes établies entre 2004 et 2013 : Les cartes d'identité délivrées aux personnes majeures pendant cette période sont valides 5 ans de plus en France et dans certains pays de l'Union Européenne. La présence de l'enfant (même bébé) est obligatoire au dépôt du dossier, accompagné d'un représentant légal + carte d'identité du parent.

Majeur sous tutelle : Depuis le 13 mars 2021, pour une demande de carte d'identité, la présence du tuteur n'est plus obligatoire. Apporter le jugement de tutelle + attestation du tuteur déclarant qu'il est informé de la démarche (noms, prénoms date de naissance du tuteur et de la personne sous tutelle + copie de la carte d'identité du tuteur + attestation hébergement si logé en structure d'accueil).

Carte d'identité / Passeport

Quelle photo ?

QUALITE

- Photo nette
- Sans pliure
- Ni trace

DIMENSIONS

- Taille de la photo : 3,5 cm (largeur) 4,5 cm (hauteur)
- Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)

CONTRASTES

- Pas de surexposition ni sous-exposition
- Pas d'ombre
- Contrastes corrects

COULEURS

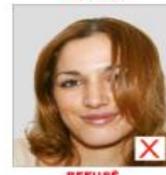
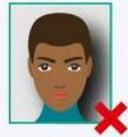
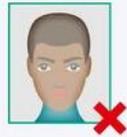
- Fond uni
- Couleur claire mais pas de fond blanc

EXPRESSION

- Tête droite et regard face à l'objectif
- Expression neutre
- Bouche fermée
- Yeux visibles et ouverts

CHEVEUX

- Tête nue sans chapeau, foulard, serre-tête ou objet décoratif
- Pas de cheveux sur le visage
- Pas de frange sur les yeux
- Visage dégagé



Petite mèche de cheveux devant les yeux Pas de mèche devant les yeux ou qui touche les sourcils => même une minuscule petite mèche.

La frange ne devra pas toucher les sourcils. Les pinces / élastiques ne devront pas être visibles.

Pas de col montant Cou dégagé devant et derrière. Attention aux vestes au col montant à l'arrière => photo refusée.

Lunettes et montures Ne pas porter de lunettes est le mieux. Vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos d'identité (carte d'identité / passeport). Si vous souhaitez les porter, la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux. Les verres doivent être ni teintés, ni colorés et sans reflet. Beaucoup de rejets suite au port de lunettes, nous vous conseillons de ne pas en porter.

Photo de moins de 6 mois (au jour près). Dans l'idéal, venir avec une planche de photos de moins de 6 mois. 1 seule photo est requise mais en cas de défaut vous pourrez en présenter une seconde. Attention la trace de trombone raye la photo => photo rejetée même si présence d'une toute petite rayure / pliure.

Photo de bébé / jeune enfant Même les bébés auront la bouche fermée, à l'aide d'un mini morceau de ce qu'il aime manger par exemple (petite astuce).